

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance extraordinaire du **lundi 10 avril 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à permettre la construction d'une habitation jumelée ayant une hauteur de 67,3 % supérieure à celle de la résidence la plus basse immédiatement adjacente sur la même rue au lieu des 30 % autorisés au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 800, rue Desjardins.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 20<sup>e</sup> jour de mars 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 22 mars 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 20 mars 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA